

**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU KREIZ BREIZH**

<b>Nombre de membres : 34</b>	
<b>Nombre de votants</b>	
<b>Présents</b>	<b>Procuration</b>
29	1

<b>Date de la convocation</b>
3 avril 2019

<b>Acte rendu exécutoire après transmission en Sous-Préfecture le</b>
18 Avril 2019

<b>et publication le</b> 18 Avril 2019
--

**L'an deux mille dix-neuf, le 11 avril à 17 heures 30,**

Le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni à la Cité Administrative de Rostrenen, en séance publique sous la Présidence de Monsieur Jean-Yves Philippe, Président en exercice

**PRESENTS :** Jean-Yves Philippe – Michel André – Luc Carité – Joël Chevalier – Christian Jouan – Fabienne Perrot – Michel Jan – Christian Henneteau – Jean-Yves le Guyader – Laurent le Corre – Lionel Gainon – Pascal Not – Rolande le Borgne – Alain Marzin – Patrick Lijeour – Michel Connan – Bernard Rohou – Monique Pasco – Alain Guéguen – Gwénaëlle Trubuilt – Nolwenn Burlot – Réjane Boscher – Alain Rolland – Jean-Paul le Boedec – Georges Galardon – Jacques Troël – Christiane Bernard – Daniel le Caër – Claude Bernard

Monsieur Mathieu Geffroy donne procuration à Monsieur Jean-Yves Philippe

**Mise en place d'une action de valorisation de l'élevage local**

Le Président expose que l'agriculture demeure la première richesse du Kreiz-Breizh, tant du fait de son impact direct sur l'économie et l'emploi qu'en raison des bénéfices indirects qu'elle induit.

Il n'en demeure pas moins que ce potentiel pourrait être mieux exploité et apporter davantage de valeur ajoutée.

Le Président rappelle, par ailleurs, que le territoire de la CCKB a été retenu comme site d'application du laboratoire d'innovation territorial « Ouest territoires d'élevage » au titre de la problématique du bien-être animal.

L'abattoir de Rostrenen se trouve, d'évidence, à la croisée de ces enjeux et il importe que tout soit mis en œuvre pour lui permettre d'y répondre de manière optimale.

Dans cette optique, le récent changement de gouvernance de la SCIC qui gère l'équipement et la dynamique qu'elle a, aussitôt, créée est de nature à faire envisager positivement le devenir de l'outil.

Il importe que la communauté de communes accompagne ce renouveau tant au niveau des investissements qu'elle doit, contractuellement, assumer en tant que propriétaire qu'en fournissant à la SCIC un appui logistique venant étayer ses initiatives.

Concernant ce dernier point, le Président suggère qu'une action de valorisation de l'élevage local, incluant l'abattoir de Rostrenen, soit initiée et portée sur une période d'un an.

Un(e) chargé(e) de mission, aux compétences reconnues dans ce secteur lui serait affecté(e) du 1<sup>er</sup> mai 2019 au 30 avril 2020.

Sa rémunération serait basée sur l'indice brut 786 (INM 647).

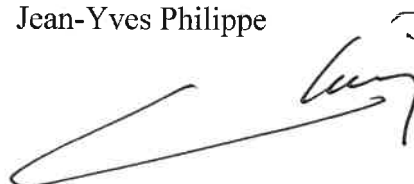
Le Conseil Communautaire,  
Après en avoir délibéré,  
A l'unanimité,

Décide de mettre en place une action de valorisation de l'élevage local, courant sur la période  
1<sup>er</sup> mai 2019 – 30 avril 2020.

Décide de recruter un(e) chargé(e) de mission affecté(e) à cette action et de déterminer sa  
rémunération sur la base de l'indice brut 786 (INM 647)

Mandate le Président pour procéder au recrutement subséquent

Le Président,  
Jean-Yves Philippe

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'JY Philippe', written over a horizontal line.